

de front sur 30 ou 40 de profondeur, aux conditions généralement de payer au Seigneur par chaque année un sol pour chaque arpent en superficie, de donner pour chaque terre de trois arpens, deux journées de corvées, quelques chapons, avec réserve des bois de chêne pour la construction des vaisseaux, et des places propres pour bâtir des moulins.

12. Un nombre considérable de personnes désireroient et seroient en état de faire de nouveaux établissemens s'ils pouvoient avoir des terres dans le voisinage de la Paroisse à une petite distance de leurs parens ou amis, il y a au delà et près des limites de la Paroisse un certain nombre de ces terres qui passent pour être d'une bonne qualité.

13. Je crois qu'il y a plusieurs causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des terres dans les anciennes Seigneuries de ce Pays, dont les principales sont, selon moi, des rentes trop fortes et trop multipliées, et le manque d'encouragement par rapport aux chemins et aux arpentages des lignes, ce qui obligeoit les Concessionnaires à remettre leurs terres après les avoir conservées et même y avoir travaillé pendant plusieurs années, ces sortes de terres alors ne se concédoient plus ; elles étoient vendues à d'autres pour des prix si forts qu'il n'étoit pas aisé d'y atteindre.

14. Je n'ai pas connoissance qu'aucun des habitans de la Paroisse s'établisse dans les Townships concédés en franc et commun soccage ; j'en attribue la cause à ce qu'une partie des jeunes gens qui laissent la Paroisse, préfèrent d'aller s'établir dans les Paroisses voisines, et une autre partie de s'expatrier pour des voyages de long cours d'où il n'en revient qu'un très petit nombre,

MASSE, Ptre.

---

*STE. CROIX, 8me. Mars 1821.*

1. Le nombre d'ames se monte à 1230 environ.
2. Il y a deux cens Chefs de famille, possesseurs de terres dans la Paroisse de Ste. Croix.
3. Il n'y a pas plus d'une dizaine de gens engagés pour les travaux, un nombre de trois cens appartenant à des familles de Tenanciers travaillent sans recevoir de gages.
4. Neuf, huit, sept, six, cinq arpens de terre de front sur 30 ou 40 en profondeur sont la plus grande étendue de terre que possède un individu.
5. Il y en a une dizaine de ce nombre à peu près.